

Délibérations du Conseil Municipal du JEUDI 30 MARS 2023 à 20h

Présents : EYSSAUTIER Yann - CROUZET Vincent- DUPORTAIL Christine -ELIET Claire- LABOURY Jean-Claude - BETTON Caroline-BOUVET Tanguy - CAILLET Carmen- DESBOS Thierry - GOUY Damien- GUAY André –HUGUET Sonia – REYNAUD Jean-Luc-

Excusés : MINODIER Thomas (pouvoir à Christine DUPORTAIL) - CHAUVIN Jean-Paul (pouvoir à REYNAUD Jean- Luc) -

DELIBERATION N° 1 : Présentation et vote des comptes de Gestion 2022 (Commune - Lotissement Juny - Lardenne - Station service)

Présentation des 3 comptes de gestion par Mme DUPORTAIL.

Approbation des 3 comptes de gestion du trésorier à l'unanimité, hors la présence de M. le Maire

Vote 14 Pour.

DELIBERATION N° 2: Vote des comptes administratifs(Commune - Lotissement Juny - Lardenne - Station service)

Présentation des comptes administratifs par Mme DUPORTAIL

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 990 644.33 €
Recettes 1 312 299.95 €
Excédent reporté 369 401.80 €
Excédent de clôture 691 057.42 €

Investissement

Dépenses 375 441.72 €
Recettes 582 100.53 €
Déficit reporté 216 127.99 €
Déficit de clôture 9 469.18 €
Besoin financement des Restes à réaliser 110 519.51 €

Le Conseil Municipal délibère hors la présence de M. le Maire,

Vote 3 contre 11 pour,

Présentation du compte administratif du lotissement de Juny-Lardenne :

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 1 680.00 €
Recettes 0.00 €
Résultat de clôture 1 680.00 €

Investissement

Dépenses 0.00 €
Recettes 0.00 €
Déficit de clôture 0.00 €
Excédent de clôture 0.00 €

Le Conseil Municipal délibère hors la présence de M. le Maire

Vote : 3 abstentions 11 pour

Présentation du compte administratif 2022 de la station Service

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 :

Fonctionnement

Dépenses 1 600 946.81 €

Recettes 1 619 335.14 €

Excédent reporté 68 531.66 €

Excédent de clôture 86 919.99 €

Investissement

Dépenses 42 601.35 €

Recettes 52 587.81 €

Déficit reporté 2 780.00 €

Excédent de clôture 7 206.35 €

Le Conseil Municipal délibère hors la présence de M. le Maire

Vote : 3 contre- 11 pour

DELIBERATION N° 3: Participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents

Seuls les agents étant sous contrats labellisés peuvent bénéficier de cette participation.

Elle concerne trois employés.

La perception sur salaire est d'un montant par mois de 20 € brut / employé+ 5 € par enfant

M. le Maire appelle au valider cette participation financière

Vote :Approuvée à l'unanimité

DELIBERATION N° 4 : DECLALOC Location d'un meublé de tourisme -institution de la procédure d'enregistrement

Mise en place d'une plate-forme «DECLALOC» par Arche Agglo permettant aux propriétaires de déclarer les meublés à louer sur la commune.

M. le Maire appelle à délibérer

Vote : Approuvée à l'unanimité

DELIBERATION N° 5 : Convention de soutien technique aux communes 2023

Monsieur LABOURY présente la convention de soutien technique aux communes, entre la commune de Saint-Félicien et ARCHE Agglo . Mr Cheynel intervenant sur la commune pour des actes de gestion de la voirie en matière d'assistance technique et de conseils, M. le Maire appelle à renouveler la convention de soutien.

Vote : Approuvée à l'unanimité

DELIBERATION N°6: SDE 07 Schéma directeur Eclairage Public: remplacement en lampes LED

Mme DUPORTAIL annonce que, par souci d'économie d'énergie, les ampoules de l'éclairage public seront remplacées par des LED . Un accord passé avec le SDE07 (Syndicat départemental des énergies de l'Ardèche) permettra de subventionner cette opération à hauteur de 50 % sur un montant total de 187 000€ . La commune aura à sa charge 93 900 € dont le paiement sera étalé sur 5 ans, soit 18 780 € / an. Ce remplacement devrait être effectué en 2024. M. le Maire appelle à délibérer.

Vote : Approuvée à l'unanimité

DELIBERATION N°7: Tour cycliste féminin international 2023

Une course cycliste féminine orchestrée et financée par Arche Agglo aura lieu le Dimanche 10 septembre 2023. Le départ sera organisé à St Félicien. Vingt-cinq équipes internationales seront accueillies et courront pour soutenir la cause des femmes. Des actions et animations seront proposées par la commune en collaboration avec l'Ardéchoise.

M. le Maire appelle à participer à cette initiative

Vote : Approuvée à l'unanimité

DELIBERATION N°8: Règlement du gymnase

Suite à la nouvelle convention des communes signée le 19 septembre 2022, sur la gestion du gymnase , un nouveau règlement a été élaboré . Mme CAILLET en fait lecture . Après plusieurs modifications proposées par les membres du Conseil, M. le Maire appelle à approuver ce règlement.

Vote : 3 contre - 12 pour

DELIBERATION N°9: DIA

-Vente à la SA SAINTE CAROLE pour un montant de 440 000 € de la parcelle AI 376 et autres parcelles situées au petit Médier , Murat , Coulaud La Routisse appartenant à Mme Carole STORIONE épouse STEIN et à Mme Pascale STORIONE

Vote : 15 Pour

- Vente d'un immeuble , parcelle AK 71, situé 21, grande rue appartenant à Mme CHAPMAN Gillian à M. Joseph DEUGOUE NGAGOUE de Lyon pour un montant de 60 000 €

Vote : 15 Pour

- Vente d'appartements sur la parcelle AI 407 , situés 7 place de l'Hôtel de ville par Mr Emmanuel PEYROT BECKER à M. Franck BONNARD pour un montant de 40 000 €

Vote : 15 Pour

INFORMATIONS DIVERSES

-Un appartement de l'immeuble Bois Madame sera loué à 3 stagiaires de l'Ardéchoise du 1er avril au 1er juillet 2023

- Un appel d'offres pour la construction du City parc va être mise en ligne par la société DMN (Géomètres experts)

- Changement de prestataire pour la cantine scolaire. Terre de Cuisine ne peut plus assurer un prix fixe sur l'année et les livraisons sont souvent incomplètes. Les parents des deux écoles ont été informés lors de la réunion du 27 Mars 2023, que «Le St Vic» restaurant de St Victor assurerait désormais les repas.

Le prix de revient de la pause méridienne hors prix du repas est, pour la commune, de 4,25 €/enfant. Cela concerne 70 enfants en moyenne dont plus des 2/3 viennent des communes voisines. Le annuel pour la commune est de 33 600 €. Une communication aux communes extérieures est lancée pour une participation financière qui permettrait de mettre en place le repas à 1 € pour les familles les plus démunies.

- Rencontre avec Mme Delphine COMTE de Arche agglo pour une relance du Centre aéré à st Félicien. Arche Agglo lance un appel à projet vers une potentielle structure porteuse.

- L'association «Plateau Urbain» de la Fondation «Abbé Pierre», propose une prestation gratuite par des architectes pour le projet concernant l'aménagement du bâtiment central du Couvent. Une réunion à ce sujet est prévue le 11 avril à 18 h30. Le CAUE reste le coordinateur.

- Par un communiqué de presse, le syndicat du Caillé doux annonce que la demande d'AOP a été faite vers l'INAO. Par ailleurs, il vient d'éditer un flyer à destination des producteurs et une plaquette pour faire connaître ce fromage qui fait la fierté des producteurs.

- La vente de la maison NIVIERE est envisagée. Estimée à 80 000 €, M. CONSTANS, actuel locataire et président de la société FNM- CONSULT serait intéressé.